

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	2 276,50	900%	20 488,50
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	525,80	300%	1 577,40
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	10,25	600%	61,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-172,50	600%	-1 035,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				21 092,40
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				3,60
Montant total du rôle				21 088,80

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	2 502,50	900%	22 522,50
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	525,80	300%	1 577,40
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	10,25	600%	61,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-172,50	600%	-1 035,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				23 126,40
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				4,00
Montant total du rôle				23 122,40

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	9,00	600%	54,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-9,00	600%	-54,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				0,00
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				
Montant total du rôle				
				0,00

Moif des déductions
Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No